

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 15 septembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 09 septembre 2020, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PICARD Hervé, Mme MARIE Cindy, Mme LESEIGNEUR Julie, M TREPAGNY Germain, M BARDIN Cédric, Mme QUESNEY Déborah, Mme ROUSSEAU Manon, M FLORE Jonathan, M VIEL Yohann.

Absents excusés : Mesdames TROISMOULINS Claudine et PINGUE Chantal

Procurations : Madame TROISMOULINS Claudine à Monsieur Cédric BARDIN,

Madame PINGUE Chantal à Monsieur Hervé PICARD.

Secrétaire de séance : Madame Manon ROUSSEAU

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

(20-35) – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

M le Maire précise qu'afin de pouvoir procéder à la régularisation de l'annulation de trois titres correspondant aux loyers au locataire du bar conformément à la délibération n° 20-22, aux remboursements d'annulations de locations de la salle des fêtes en raison des contraintes sanitaires liées au COVID ainsi qu'à la liquidation de factures affectées au budget du CCAS il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire

Pour cela il propose d'apporter les modifications suivantes pour financer ces nouvelles dépenses et subvention, il propose de diminuer le montant affecté aux dépenses imprévues.

Dépenses section de Fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 3 500.00
65	6554	Subventions autres organismes (CCAS)	+1 200.00
67	678	Autres charges exceptionnelles (Annulation de titres)	+2 300.00
BALANCE			0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suggérées sur le budget de l'exercice 2020.

(20-36) –RENOVATION PORTAIL DU CIMETIERE

M le Maire rappelle qu'à l'occasion de la séance de conseil municipal du 10 juillet dernier, les élus l'avaient mandaté pour demander une actualisation du devis de rénovation du portail émis par la société CHEVAL SERRURERIE METTALERIE basée à La Haye Malherbe.

A ce titre, il communique la nouvelle offre reçue le 19 juillet qui s'élève à 6 020.00€ HT. Après en avoir pris connaissance et débattu, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre n° DEV-202007-005 de la société CHEVAL d'un montant HT de 6 020.00 € et invite M le Maire à coordonner les travaux en même temps que ceux d'assainissement programmés par l'agglomération Seine-Eure.

(20-37) –Contrat Plan Emploi Compétence

M le Maire informe que par le bien de CAP EMPLOI la commune peut prétendre à la signature d'un Contrat Plan Emploi Compétence avec M Tollemer pour effectuer des missions de secrétariat au sein de la collectivité.

Après avoir fait lecture des termes du Contrat Plan Emploi Compétence, M le Maire invite les élus à statuer sur le principe de s'engager pour une durée d'1 an dans ce dispositif avec la possibilité d'une reconduction sur une période maximum de 5 ans.

Après en avoir débattu, les élus décident à l'unanimité d'autoriser M le Maire à procéder à la signature d'un Contrat Plan Emploi Compétence pour une durée d'1 an reconductible 4 fois maximum.

(20-38) –Arrêt des encaissements de recettes type liquidité

M le Maire rappelle que lors de sa venue en mairie, M Roussel, Trésorier de la commune avait informé les élus que les services de la DGFIP allaient cesser d'encaisser des recettes des collectivités sous forme d'argent liquide.

A ce titre, au regard du faible volume financier concerné et dans le but de limiter les frais pour la commune M le Maire propose aux élus d'opter pour l'émission de titre de recouvrement pour les locations de la salle des fêtes, les ventes de concessions funéraires et entretien de concession. La DGFIP dans le cadre de ses missions se chargera ensuite de procéder au recouvrement des sommes dues.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne à l'unanimité une suite favorable à la proposition, charge M le Maire de mettre en place ce nouveau dispositif et de communiquer celui-ci auprès des administrés.

(20-39) –Renouvellement matériel de débroussailleuse portative.

M VIEL expose que la débroussailleuse actuelle acquise en 2004 est usée. Après comparaison entre le coût de remise en état et l'acquisition d'un matériel neuf, il propose de procéder au renouvellement de la machine. A ce titre, il communique les trois offres reçues.

Après examen, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre émise par la société HENAULT MOTOCULTURE pour un montant de 897.96 €, autorise M le Maire à procéder à l'acquisition du matériel et à déposer des demandes de subvention pour financer l'investissement.

(20-40) -DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DES ARMEES

M le Maire informe que par courriel daté du 17 juillet le Ministère des Armées a sollicité les mairies pour désigner un correspondant des armées.

Après échange avec les services concernés M le Maire précise que ce correspondant doit être désigné au sein du conseil municipal et que les fonctions de Maire ou Adjoint sont incompatibles avec cette mission.

Après discussion, les élus désignent en leur sein Mme Manon ROUSSEAU au poste de correspondant des Armées.

(20-41) - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR RECENSEMENT

M le Maire rappelle que par courrier daté du 14 mai l'INSEE a informé la mairie qu'une enquête de recensement allait se dérouler du 21 janvier au 20 février 2020.

A cette occasion, il convient de délibérer pour désigner un coordonnateur recensement puis de prendre un arrêté de désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal retient la candidature de Mme TROISMOULINS au poste de coordonnatrice.

(20-42) -CREATION D'UN ACCES PMR A LA MAIRIE

M le Maire informe que dans le cadre du plan de relance économique, la commune s'est vue attribuer par l'Etat au titre de la DETR une subvention de 3 948 € majorée d'une aide du Département du même montant pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie d'une enveloppe financière éligible estimée à 13 161 €.

Fort de ce soutien financier, M le Maire propose au conseil municipal dans un premier temps de réaliser en régie une rampe d'accès au secrétariat répondant aux normes PMR puis dans un second temps de missionner après consultation des entreprises pour la mise en œuvre d'enrobé et de rénovation du portail.

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer l'opération et autorise M le Maire à lancer une consultation et solliciter toute autre source de financement de type fonds de concours.

(20-43) - ENCAISSEMENT DES SOMMES DUES A LA COMMUNE PAR GRT GAZ AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution du gaz et par les canalisations particulières.

Il rappelle la Longueur « L » de canalisation de transport : 18,11 mètres, et mentionne le taux de la redevance retenu soit 0,035 €/mètre et le calcul qui en découle :

Redevance PR= ((0,035 x 18,11) + 100) x 1,26 = 127 euros

Il rappelle que le résultat de ce calcul tient compte :

- D'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 26% pour 2020,
- D'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOPTE, à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation des sols du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

(20-44) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES ASSOCIATIONS LA COMPAGNIE ART'DANSE, GYM VOLONTAIRE, AU CLUB SPORTIF RCMS, A L'ÉCOLE ET AU RAM DE LOUVIERS.

M le Maire, précise qu'à fin de permettre aux associations sportives d'utiliser la salle des fêtes pour y pratiquer leurs activités il y a eu lieu de procéder au renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux. De surcroit il informe qu'en raison de la situation sanitaire induite par le COVID 19, il y a lieu d'actualiser les conventions en précisant l'obligation de la mise en place des protocoles.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, les élus AUTORISENT à l'unanimité M le Maire à signer les conventions.

(20-45) PROCEDURE DE RETROCESSION RUE ANTOINE CANIVAL.

M le Maire précise que la rue Antoine CANIVAL relève actuellement du domaine privé de l'association syndicale libre (ASL) des acquéreurs de lots du lotissement CENTERRES. Il informe d'une part qu'à ce jour 8 des 9 terrains sont construits et qu'un second permis

d'aménager est en cours d'instruction pour le deuxième volet de l'AOP. Ainsi afin d'anticiper sur le raccordement à venir de la voirie, il propose d'engager une négociation avec les représentants de l'association syndicale libre et les services de l'agglomération en vue d'intégrer la voirie, ses équipements et ses dépendances dans le domaine communal. Pour cela, il rappelle que conformément à l'Article L141-3 du code de la voirie routière, il revient au conseil municipal de se prononcer par délibération sur le principe d'affecter les voiries et dépendances dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Surtauville à l'unanimité :

- retient le projet de négociation en vue de la rétrocession de la rue Antoine Canival dans le domaine public communal,
- autorise M le Maire à engager la procédure classement des voiries et dépendances de la rue Antoine Canival
- charge M le Maire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

(20-46) -Commissions intercommunales

M le Maire précise que M LEROY, Président de l'agglomération SEINE-EURE, a communiqué aux délégués le jeudi 03 septembre lors de la réunion du bureau mensuelle l'organisation des commissions intercommunales, organes de réflexion de la collectivité.

En raison de l'évolution du périmètre de l'agglomération et par déduction du nombre d'élus municipaux ainsi que de la multiplicité des domaines de compétences, il est demandé aux municipalités de délibérer sur le positionnement des élus selon leur choix avant le 30 septembre afin de pouvoir en retour convoquer les premières commissions courant octobre.

A ce titre, M le Maire demande à chaque élu leur choix.

Après en avoir échangé, le conseil municipal arrête l'inscription des élus par commission.

DIVERS

Point rentrée scolaire du 01 septembre

Mme Marie, Présidente du SIVOS, fait part des conditions de la rentrée scolaire :

Il y a 27 enfants en maternelle, 27 enfants en CP, CE1 / CE2 et 23 en CM1 / CM2.

Madame MARIE espère pouvoir obtenir l'ouverture d'une 4^{ème} classe l'année prochaine.

La nouvelle aire de jeux est utilisable en toute sécurité pour les enfants.

Point Atelier Concertation Etude Trames Verte, Bleu et Noir

M Bardin, conseiller municipal, rapporte les échanges de l'atelier Concertation Etude Trames Verte, Bleu et Noir organisé par les services de l'agglomération Seine-Eure le 24 août dernier. Cette réunion d'une trentaine de personnes s'est tenue en pleine nature et vise à maintenir les passages aux différentes espèces.

- ✓ Vert : Végétal
- ✓ Noir : Pollution lumineuse
- ✓ Bleu : Marre

Point réunion d'information présentation commission Enfance-Jeunesse et CIAS.

Mme Leseigneur, conseillère municipale, présente à la réunion d'information organisée le 08 septembre à l'hôtel d'agglomération par la commission Enfance Jeunesse et CIAS transmet les principales informations concernant les RAM, le temps périscolaire ainsi que l'aide aux personnes âgées et ou handicapées.

Réseau de refoulement des eaux de la mare centrale

M Flore, conseiller municipal, donne l'état d'avancement de l'opération suite aux réunions de chantier tenues les 08 et 15 septembre.

Les travaux au niveau de la mare centrale effectués par la Société SADE ont pour but d'éviter le débordement de la mare en période de forte pluie. Cette eau sera dirigée vers un bac récupérateur.

Une grille sera installée au niveau de la mare pour éviter l'aspiration des grenouilles et autre animal.

Cette installation prise en charge par Seine-Eure Agglomération demande peu d'entretien.

Demande de décalage le jour de tenue des réunions de conseil

M Flore demande s'il est possible de décaler la tenue des réunions de conseil municipal du mardi au vendredi afin de prendre en considération les activités professionnelles des élus.

Mme Manon ROUSSEAU demande s'il est possible dans la mesure du possible de prévoir les réunions du conseil municipal à l'avance afin de pouvoir s'organiser.

M le Maire propose de faire un sondage auprès de tous les élus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 21 heures 20 minutes

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé le registre des délibérations :

PICARD Hervé

MARIE Cindy

TROISMOULINS Claudine

BARDIN Cédric

FLORE Jonathan

LESEIGNEUR Julie

PINGUE Chantal

QUESNEY Déborah

ROUSSEAU Manon

TREPAGNY Germain

VIEL Yohann.